

2TL
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 218 rue Saint Denis
75002 Paris
927 712 356 R.C.S. Paris

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31/05/2026**

L'an 2026, le 31/05,

Les associés de la Société 2TL, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, divisé en 5 000 actions de 01 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation faite par le Président.

Est présent :

- Monsieur DO Thanh Tai, propriétaire de 2000 actions
- Madame BUI Ngoc Vu Huyen Thuong, propriétaire de 2000 actions
- Madame BUI Vu Ngoc Tran, propriétaire de 500 actions
- Madame VU Ngoc Linh, propriétaire de 500 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur DO Thanh Tai**, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission des directeurs généraux,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Président,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- les justificatifs des convocations régulières des associés.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Madame BUI Ngoc Vu Huyen Thuong, née le 12/03/1992 à Hoa Binh (Vietnam) demeurant 33 rue Parmentier, 92800 Puteaux, fait part à l'Assemblée de sa décision de démissionner de sa fonction de Directrice Générale de la société à compter du 31/05/2026.

L'Assemblée prend acte de sa démission. Laquelle prend effet à compter du 31/05/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Madame VU Ngoc Linh, née le 06/02/1990 à Hoa Binh (Vietnam) demeurant 54 rue de Verdun, 92150 Suresnes, fait part à l'Assemblée de sa décision de démissionner de ses fonctions de Directrice Générale de la société à compter du 31/05/2026.

L'assemblée générale prend acte de sa démission. Laquelle prend effet à compter du 31/05/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte des démissions des directeurs généraux décide en conséquence de la modification de l'article 31 des statuts comme suit :

Article 31 – Nomination des dirigeants

Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est : Monsieur DO Thanh Tai, né 31/05/1995 à Ho Chi Minh Ville (Vietnam), demeurant 212 avenue du Général Leclerc, 75014 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

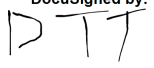
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

A la suite des points évoqués ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Monsieur DO Thanh Tai

DocuSigned by:

CA7E77F7C6E941D...